Utilisation de l'Internet et de l'outil informatique

Collège Jean Monnet – Lezay

Annexe au règlement intérieur

Cette annexe s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège.
Elle précise les droits et obligations que le collège et les utilisateurs s'engagent à respecter, notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des ordinateurs.
Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le ministère de l'Education Nationale.
Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

ACCES AUX RESSOURCES INFORMATIQUES

Droits	*Devoirs*
Chaque utilisateur peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire	*Les utilisateurs s'engagent à :* - *Prendre soin du matériel,* - *Respecter les règles d'usage précisées,* - *Informer pour toute anomalie constatée,* - *Respecter les règles de sécurité,* - *Ne pas utiliser de périphérique (clé USB, casque …) sans autorisation préalable* - *N'imprimer des documents qu'avec l'autorisation d'un responsable.* *Pour toute activité autre que pédagogique (groupes de discussion, « chats » et « forums », téléchargement de logiciel ou documents), les utilisateurs doivent solliciter l'accord du professeur responsable pour les élèves, du référent RUPN pour les adultes.* *Il est interdit de consulter des sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur*
Chaque utilisateur peut disposer d'un dossier personnel d'informations pédagogiques	*Les utilisateurs s'engagent à :* - *Ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer, copier des informations ne lui appartenant pas,* - *Ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation*

RESPECT DE LA LEGISLATION	
Droits	***Devoirs***
Chaque utilisateur a droit à ce que sa vie privée soit respectée	*Lors d'échanges de correspondance ou de publications sur le Web, les utilisateurs s'engagent à ne pas :* - *Harceler ou porter atteinte à la dignité d'un autre utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,* - *Diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée,* - *Publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées.*
Il sera demandé à un utilisateur ayant réalisé des productions son autorisation pour pouvoir les reproduire ou les publier.	*Les utilisateurs s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en :* - *Ne faisant pas de copies de logiciels,* - *N'utilisant pas de copies illégales,* - *Ne publiant pas des productions sans l'accord préalable de leur auteur (texte, photo, vidéo, son…)*

Accès au Web

- *Le collège utilise un filtrage des contenus équivalent à un logiciel de contrôle parental. Pour autant, chaque utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur.*
- *L'utilisation des réseaux informatiques doit se limiter à des objectifs pédagogiques et éducatifs.*
- *Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les utilisateurs dans le but de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques et éducatifs.*

Sanctions

Le non-respect des principes établis ou rappelés dans cette annexe pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services, aux sanctions disciplinaires prévues ou aux sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.